

DARRIET Alain & Jessica
22, chemin de Lauray
33830 BELIN-BELIET

P. 23.

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Belin - Beliet, le 30/10/2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ayant pris connaissance du Plan local d'Urbanisme de Belin - Beliet, nous constatons que notre propriété du 12, chemin de La Houlette, parcelle 041A n° 259 à Lauray (fiche n° 61 du projet) devient site patrimonial remarquable.

Cette classification est une distinction que nous respectons, ayant toujours à cœur de protéger le patrimoine existant et le legs de nos parents.

Cependant, nous pensions engager des travaux sur cette bâtisse, l'objectif était bien de la protéger au plus vite face aux aléas climatiques et de la vie (isolation, ...), sans la dénaturer.

La classer aujourd'hui, entrainerait pour nous de nombreuses démarches réglementaires, réduisant nos possibilités et nous astreindrait tant dans le temps que financièrement.

Comme nous l'avons indiqué par courrier et lors de divers échanges avec Madame le Maire, nous préférons pour toutes ces raisons ne pas bénéficier de cette classification. Pour autant, nous aspirons à faire vivre et transmettre ce patrimoine qui est le nôtre.

En vous remerciant pour votre attention et espérant que vous pourrez satisfaire cette attente.

Veuillez accepter Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sentiments les plus cordiaux.

Alain DARRIET

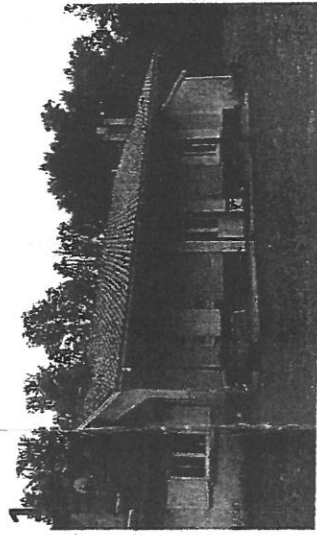
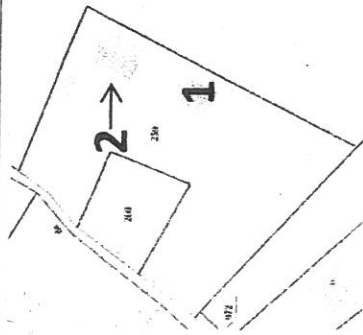


Jessica DARRIET

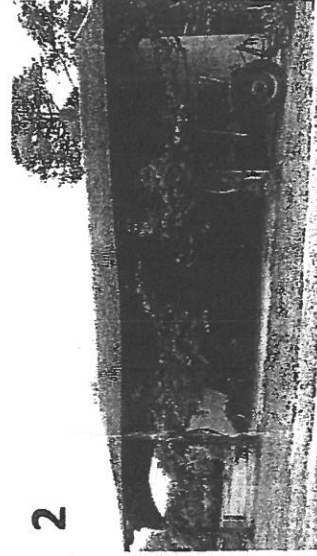


Renseignements cadastraux : A 259

Type du bâti : Villas et maisons



2



Typologie du patrimoine et caractéristiques

Patrimoine bâti	Maison d'inspiration balnéaire + grange	Patrimoine paysager	
Caractéristiques patrimoniales		Essences végétales	Vigne grimpante
Matériaux utilisés (toiture, murs, ...)	Tuiles, bois et crépi sur brique	Caractéristiques d'implantation (arbre isolé, en bosquet, alignement, parc, ...)	
Éléments remarquables		Petit patrimoine	
Commentaires :			

Constructibilité

Niveau d'équipements	Contraintes environnementales	Traduction réglementaire
Electricité	Aléa feu de forêt	Intérêt patrimonial de l'ensemble identifié au titre de l'article L 151-19
AEP	Aléa remontée de nappes	Intérêt architectural du bâtiment identifié au titre de l'article L 151-19
Défense incendie	Atlas inondation	
Assainissement	ANC	
Voirie	Natura 2000 / ZNIEFF / ...	Changement de destination autorisé au titre de l'article L 151-11